

Référence : C.N.497.2016.TREATIES-XI.B.22 (Notification dépositaire)

ACCORD RELATIF AUX TRANSPORTS INTERNATIONAUX DE DENRÉES  
PÉRISSABLES ET AUX ENGINS SPÉCIAUX À UTILISER POUR CES  
TRANSPORTS (ATP)

GENÈVE, 1ER SEPTEMBRE 1970

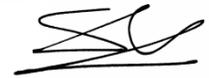
CORRECTIONS AUX ANNEXES I ET II <sup>1</sup>

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, et se référant à la notification dépositaire C.N.128.2016.TREATIES-XI.B.22 du 6 avril 2016 par laquelle des corrections ont été proposées au texte des de l'Annexe 1 et 2 de l'ATP (ECE/TRANS/WP.11/233), communique :

Au 4 juillet 2016, date à laquelle la période spécifiée pour la notification d'objections aux corrections proposées a expiré, aucune objection n'a été notifiée au Secrétaire général. En conséquence, le Secrétaire général a effectué les corrections requises dans le texte de l'Accord.

.... Le procès-verbal de corrections correspondant est transmis en annexe.

Le 13 juillet 2016



<sup>1</sup> Voir notification dépositaire C.N.128.2016.TREATIES-XI.B.22 du 6 avril 2016 (Proposition de corrections aux Annexes I et II).

À l'attention des Services des traités des Ministères des affaires étrangères et des organisations internationales concernés. Les notifications dépositaires sont publiées uniquement en format électronique. Elles sont mises à la disposition des missions permanentes auprès des Nations Unies sur le site Internet de la Collection des traités des Nations Unies à l'adresse <http://treaties.un.org>, sous la rubrique "Notifications dépositaires (CNs)". En outre, les missions permanentes et toute autre personne intéressée peuvent s'inscrire aux "Services automatisés d'abonnement" pour recevoir les notifications dépositaires par courrier électronique, qui sont également disponibles à l'adresse <https://treaties.un.org>.



AGREEMENT ON THE INTERNATIONAL  
CARRIAGE OF PERISHABLE FOODSTUFFS AND  
ON THE SPECIAL EQUIPMENT TO BE USED  
FOR SUCH CARRIAGE (ATP),  
ADOPTED IN GENEVA ON 1 SEPTEMBER 1970

ACCORD RELATIF AUX TRANSPORTS  
INTERNATIONAUX DE DENRÉES PÉRISSABLES  
ET AUX ENGINES SPÉCIAUX À UTILISER  
POUR CES TRANSPORTS (ATP)  
ADOPTÉ À GENÈVE LE 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 1970

PROCÈS-VERBAL CONCERNING CERTAIN  
CORRECTIONS OF THE AGREEMENT

PROCÈS-VERBAL RELATIF À CERTAINES  
CORRECTIONS À L'ACCORD

THE SECRETARY-GENERAL OF THE  
UNITED NATIONS, acting in his  
capacity as depositary of the above  
Agreement,

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE  
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES,  
agissant en sa qualité de dépositaire  
de l'Accord susmentionné,

WHEREAS it appears that Annexes 1  
and 2 of the ATP contain certain  
errors,

ATTENDU que les Annexes 1 et 2 de  
l'ATP contiennent certaines erreurs,

WHEREAS the corresponding proposal  
of corrections has been communicated  
to all interested States by  
depositary notification  
C.N.128.2016.TREATIES-XI.B.22 of  
6 April 2016,

ATTENDU que la proposition de  
corrections correspondante a été  
communiquée à tous les États  
intéressés par la notification  
dépositaire C.N.128.2016.TREATIES-  
XI.B.22 du 6 avril 2016

WHEREAS by 4 July 2016, the date  
on which the period specified for the  
notification of objections to the  
proposal of corrections expired, no  
objection had been notified,

ATTENDU qu'au 4 juillet 2016, date  
à laquelle la période spécifiée pour  
la notification d'objections aux  
corrections proposées a expiré,  
aucune objection n'a été notifiée,

HAS CAUSED the required  
corrections as indicated in the above  
notification to be effected in  
Annexes 1 and 2 of the ATP.

A FAIT PROCÉDER aux corrections  
requis au texte des Annexes 1 et 2  
tel qu'indiqué dans la notification  
précitée.

IN WITNESS WHEREOF, I,  
Miguel de Serpa Soares, Under-  
Secretary-General for Legal Affairs  
and United Nations Legal Counsel,  
have signed this Procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, Nous,  
Miguel de Serpa Soares, Le Secrétaire  
général adjoint aux affaires  
juridiques et Conseiller juridique  
des Nations Unies, avons signé le  
présent procès-verbal.

Done at Headquarters,  
United Nations, New York, on  
13 July 2016.

Fait au Siège de l'Organisation,  
Nations Unies, New York, le  
13 juillet 2016.

  
Miguel de Serpa Soares